



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 16 décembre 2025 à 20 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Elizabeth Larose

MM. les conseillers : Claude-Marc Raymond
Réal Langlais

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

Sont absents :

M. le conseiller : Éric Lecourtois

M. le conseiller : Jean-Michel Pepin

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Règlements
 - 4.1 Avis de motion, présentation et adoption du projet - Règlement n° 755 relatif aux subventions écologiques
 - 4.2 Adoption - Règlement n° 750 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2026
 - 4.3 Adoption - Règlement n° 751 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2026
 - 4.4 Adoption - Règlement n° 754 décrétant un emprunt de 338 405 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition forcée d'une parcelle du lot 2 429 571 au cadastre du Québec
5. Greffe et affaires juridiques
 - 5.1 Autorisation de dépôt – Demande de subvention auprès de la Société d'Habitation du Québec (SHQ)
6. Affaires nouvelles
7. Période de questions - Personnes dans la salle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

8. Période de questions - Internautes
9. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance extraordinaire du conseil municipal et l'absence des conseillers Jean-Michel Pepin et Éric Lecourtois.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 30.

2025-12-539

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet lundi dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-12-540

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 755 RELATIF AUX SUBVENTIONS ÉCOLOGIQUES

AVIS DE MOTION est donné par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 755 relatif aux subventions écologiques*. Ce règlement se veut une mise à jour du Règlement antérieur n° 744 portant sur le programme de subventions des produits écologiques pour la lutte aux changements climatiques applicable à l'exercice financier 2025.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-12-541

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 750 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2025, il y a eu avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de Règlement n° 750 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 18 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à modifier les tarifs au niveau de l'administration générale, du Service de l'aménagement du territoire et du Service des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 750 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2025-12-542

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 751 DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2025, il y a eu avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de Règlement n° 751 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait que des modifications ont été apportées au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 18 novembre 2025 afin d'y inclure les divers taux découlant de l'adoption du budget pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à modifier les différents taux de taxes à imposer et prélever sur les immeubles imposables de la ville, de même que les différentes compensations et tarifications pour les services municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 751 visant à imposer et prélever les taxes foncières générales et spéciales et autres compensations sur les biens-fonds imposables sur le territoire de la Ville pour l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-12-543

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 754 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 338 405 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION FORCÉE D'UNE PARCELLE DU LOT 2 429 571 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2025, il y a eu avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de Règlement n° 754 décrétant un emprunt de 338 405 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition forcée d'une parcelle du lot 2 429 571 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 9 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 754 décrétant un emprunt de 338 405 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition forcée d'une parcelle du lot 2 429 571 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-12-544

AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation du Bassin de Chambly et Roussillon (Office) assure la gestion de 21 logements, destinés aux personnes à faibles revenus de 55 ans et plus, situés au 6 rue Lefebvre à Delson;

CONSIDÉRANT que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a informé l'Office de l'existence d'une enveloppe budgétaire visant à permettre la réalisation de projets réguliers destinés à des travaux admissibles, devant toutefois être complétés au plus tard le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson considère hautement souhaitable que l'Office puisse bénéficier d'une subvention de la SHQ dans le cadre de travaux de réfection des cuisines des logements mentionnés précédemment;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'une telle subvention est conditionnelle à ce que la Ville de Delson assume, dans une proportion de 10 %, l'ensemble des coûts inhérents à la réalisation de tels travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'Office d'habitation du Bassin de Chambly et Roussillon à déposer, auprès de la Société d'Habitation du Québec, une demande de subvention destinée à la réfection des cuisines des 21 logements de l'immeuble sis au 6, rue Lefebvre à Delson.

QUE la Ville de Delson confirme son acceptation de contribuer financièrement, dans une proportion de 10 %, au coût de tels travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur le dossier suivant:

- Point 4.4 de la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2025-12-545

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier